



Conseil Communal de Buchillon

Préavis N° 5/2023 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024

Rapport de la Commission des Finances

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a été reçue par Monsieur Jean-Pierre Mitard, le 12 septembre 2023.

Les soussignés ont pu lui poser les questions nécessaires relatives au préavis; questions auxquelles nous avons reçu des réponses précises. Nous remercions vivement Monsieur Jean-Pierre Mitard pour sa disponibilité.

La municipalité a conclu que la santé financière de la commune est suffisamment bonne et stable pour reconduire à l'identique le coefficient fiscal à 52%, de même que l'ensemble des autres impôts de compétence communale.

Afin de recontextualiser avec quelques chiffres, les entrées des impôts revenu et fortune personnes physiques ont varié d'environ -1.25% de 2021 à 2022, ce qui équivaut à une variation de CHF 52'116. Ces variations, dues à l'arrivée et au départ de certains contribuables, sont difficilement prévisibles. Néanmoins, l'impôt perçu reste stable et n'a pas eu de fluctuations considérables au point de revoir à la hausse le coefficient fiscal. À noter qu'aucun changement relatif à la péréquation n'est attendu pour l'année 2024.

Quant à la trésorerie, Monsieur Mitard nous a informés qu'elle a fluctué, de manière générale, entre CHF 200'000 et CHF 1'000'000. Elle devrait se situer entre CHF 300'000 et CHF 400'000 à la fin de 2023, avec une tendance à la baisse. Les dépenses courantes continueront à être financées par la trésorerie, mais les investissements en lien aux préavis à venir, seront financés par emprunt. Compte tenu que Buchillon emprunte plus de CHF 10'000'000 auprès de La Poste (Etoy-Sud), cette dernière n'autorise pas la commune à avoir une ligne de crédit auprès d'elle. En revanche, il ne fait aucun doute qu'une ligne de crédit sera obtenue auprès de la BCV (2ème banque de la commune), ou auprès de La Poste dès le 1er novembre, soit après échéance de l'emprunt actuel.

Finalement, Buchillon reste parmi les cinq communes avec les taux d'imposition les plus bas du canton de Vaud, tout en continuant d'investir dans des projets visant à améliorer la vie du village, notre commune ne perd en rien de son attractivité et de sa stabilité.

Conclusion :

En conséquence, la Commission des finances propose au Conseil communal d'approuver le préavis 5/2023 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024

Buchillon, le 22 Septembre 2023

Pour la commission des finances

Shai Sorek

Handwritten signature of Shai Sorek, consisting of stylized initials 'SS' followed by a long horizontal stroke.

Erik Fruytier

Gabriel Mercier

Handwritten signature of Gabriel Mercier, featuring a stylized 'GM' followed by a horizontal stroke.

Laetitia Soubies